

*Ce CSA du 4 juillet 2023, dont les points à l'ordre du jour étaient la validation du PV de l'instance précédente, des ACT, du plan de lutte contre les violences dans sa déclinaison locale... a été l'occasion pour l'**UFAP UNSa Justice Écrouves** de s'exprimer au nom des Personnels qu'elle représente...*

*L'**UFAP** a voté **POUR** l'approbation du PV du CSA qui s'est tenu le 24 mai 2023.*

*Pour la partie **Amélioration des Conditions de Travail**, nous avons présenté les doléances qui nous avaient été transmises pour les porter lors de cette instance... La plupart des demandes seront satisfaites dans le cadre des ACT et un effort budgétaire a été consenti par la direction locale pour une partie des demandes qui sera donc couverte sur le budget de l'établissement...*

*L'**UFAP Écrouves** s'en félicite et remercie l'ensemble des acteurs de cette instance sur ce sujet !*

*L'**Amélioration des Conditions de Travail** a aussi été l'occasion d'interroger la Direction sur le calendrier des travaux à venir sur les Miradors de l'établissement...*

*Des réfections qui se feront par étape, qui permettront de rénover ces postes protégés tant sur l'aspect hygiène et qualité de vie au travail que sur l'aspect sécuritaire et opérationnel... Un calendrier des travaux est en préparation et sera présenté prochainement.*

*L'**Amélioration des Conditions de Travail**, c'est aussi l'organisation du service des agents... Un long débat a eu lieu sur ce sujet, des échanges nourris pendant lesquels toutes les parties présentes conviennent de la nécessité de voir évoluer certains aspects et dispositions : sur la couverture des postes, sur les heures supplémentaires, les congés et les week-ends avant départs en congés...*

*Des évolutions sont nécessaires et des travaux de réflexion s'imposent pour changer favorablement la donne...*

*Concernant le **plan local de lutte contre les violences**, il est une déclinaison conforme du plan national du même nom...*

*L'UFAP UNSa Justice a tout de même porté et obtenu plusieurs amendements sur celui-ci, notamment sur l'intégration de l'assistant de prévention au comité de pilotage trimestriel..., en demandant que le « référent violence » soit plus visible et clairement identifié au sein de la structure..., et aussi de réfléchir à la mise en place et au déploiement d'un réseau de « Sentinelles » à l'instar de ce qui se fait chez nos collègues de la Police, dans le cadre du repérage du mal-être et du risque suicidaire pour les Personnels...*

*Mais aussi d'engager une réflexion sur les possibilités d'évaluation « Dangérosité » des détenus... au même titre de ce que l'administration fait déjà pour le risque « Évasion » ou « Suicidaire »...*

*Enfin, de retravailler l'organisation de la journée de détention (horaires de promenades, repas travailleurs et sport...) afin de réduire le nombre de mouvements en détention ... tout en diminuant le nombre de détenus en proie à l'oisiveté !*

**Concernant les questions diverses...**

*L'UFAP a fait part des remontées parfois assez négatives qu'elle a eu concernant l'hygiène de certains postes de travail et sur les travaux de nettoyage et d'entretien réalisés par une société extérieure...*

*Qu'il n'y est aucune méprise... il ne s'agit pas d'incriminer la personne en charge de cette lourde besogne ! Mais simplement, peut-être, d'envisager des changements dans le contrat et dans les moyens alloués à ces tâches !*

*Le Chef d'Établissement a missionné l'attaché d'administration sur ce sujet pour prendre contact avec la société de nettoyage et réévaluer la situation pour plus de performance...*

*Pour les agents en missions extérieures, lorsqu'ils se retrouvent bloqués en mission sur leur résidence administrative (au CH de TOUL par exemple...), sur certaines plages horaires, ils ne peuvent pas se restaurer au mess des Personnels puisqu'en mission... et ne peuvent pas non plus prétendre au remboursement des paniers repas (forfait de 17,50€) ... C'est parfaitement injuste et contraignant !*

*Pour pallier cette difficulté l'UFAP UNSa Justice a proposé à l'Administration d'opérer à la mise en œuvre d'une « convention restauration » par le biais de la DHRAS, avec un ou des prestataires de la « restauration » du Toulouais, afin de pouvoir manger lors des missions extérieures à des tarifs contenus (aux alentours de 5 ou 6 €) grâce aux montants ainsi subventionnés...*

**L'UFAP UNSa Justice, un syndicalisme de proximité au service du terrain...**

*Pour l'UFAP UNSa Justice,  
Les représentants au CSA  
J.C Roussy – C. Loppé*